



**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° BFC-2024-01-19-00002

**Portant modification de la composition de la commission électorale des représentants étudiants au
Conseil d'Administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté 2024**

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et R.822-12 ;
- Vu** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu** de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;
- Vu** le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu** l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux de œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 17 novembre 2023 portant composition de la commission électorale à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté qui se tiendra du 6 au 8 février 2024 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 23 novembre 2023 fixant un collège électoral unique pour la région académique Bourgogne-Franche-Comté lors de l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne Franche-Comté qui se tiendra du 6 au 8 février 2024 ;
- Vu** l'arrêté de la rectrice de région académique du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté qui se tiendra du 6 au 8 février 2024 ;
- Vu** les formulaires de dépôt de listes et les récépissés de validité de liste de candidats à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté qui se tiendra du 6 au 8 février 2024 ;
- Vu** la consultation des représentants des organisations étudiantes nationales représentatives ;
- Vu** les représentants de l'administration du CROUS désignés par Madame la directrice générale du CROUS de Bourgogne Franche-Comté ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission électorale relative aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Bourgogne Franche-Comté est modifiée comme suit :

- Représentants des électeurs étudiants :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Représentants locaux UNEF – Liste « Vote UNEF et ASSOS : face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou.te.s ! »	
Enora VAGNAUX	Clara PRIVÉ
Représentants locaux UNI – Liste « UNI : pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »	
Solène BAILLY	Tom BENOIT
Représentants locaux UNION – Liste « Union Étudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »	
Timo LECKI	Sarah EL MHASSANI
Représentants locaux affiliés FAGE – Liste « Bouge ton CROUS : Pour faire la différence ! »	
Louis BICHEBOIS-DELHIEF, FEBIA	Antoine VEYLON
Représentants locaux affiliés LA COCARDE ÉTUDIANTE – Liste « La Cocarde Étudiante, l'alternative patriote »	
Quentin MACULLO	Garance KALANQUIN-MARX
Représentants locaux affiliés SOLIDAIRES – Liste « Solidaires Étudiant-e-s : vivre, pas survivre ! »	
Amandine MARQUES	Loïs ECOFFET

- Représentants de l'administration du CROUS :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Christine LE NOAN, directrice générale du CROUS	Jean-Marc QUÉMENEUR, directeur adjoint
Thierry FRAGNET, adjoint à la directrice de la vie étudiante	Delphine MOUTURIER-GRILLOT, directrice de la vie étudiante
Philippe MAURO, directeur de site, Belfort-Montbéliard	Estelle NILSSON, directrice de cabinet et des relations extérieures
Emmanuel OLIVAUD, directeur de site à Dijon	Julie FAIVRE, directrice de l'hébergement
Clémence GADRIOT, coordinatrice vie de campus	Alexandra THENARD, responsable du dossier social étudiant
Anne PETITEAU, agent d'accueil et de secrétariat	Jérôme M'RABET, directeur de la restauration

Article 2 : La présidence de la commission sera assurée par Monsieur Gracian DIDIER, responsable de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, responsable du pôle formation et vie universitaire du rectorat de région académique.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et la directrice générale du CROUS de Bourgogne-Franche-Comté sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait le 19 janvier 2024,

La Rectrice de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de la présente notification, augmenté le cas échéant d'un délai supplémentaire de distance dans les conditions prévues à l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon.